



Climat des affaires

Le CNEA passe au concret

● Il s'agit de la partie concrète du plan d'action 2017-2018 qui consiste en la mise en application de 22 projets. La création d'entreprise en ligne, une priorité qui connaîtra plusieurs améliorations, dotée d'une vision bien claire.

Rentrée sur les chapeaux de roue pour le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA), entité rattachée directement au chef de gouvernement. Après l'aspect stratégique ayant donné naissance, en juillet dernier, au Plan d'action 2017-2018, place maintenant à la partie la plus délicate, à savoir l'aspect technique qui consiste en la mise en application des 22 projets que le plan recense.

Contacté par les Inspirations Éco, Thami Maaroufi, coordinateur du CNEA, a souligné que la mise en place du plan d'action figure aujourd'hui en tête des priorités. Et d'ajouter que plusieurs projets sont d'ores et déjà avancés, puis de préciser qu'il faut encore du temps avant d'avoir une vue d'ensemble. À titre d'illustration, le projet portant sur la création d'entreprise en ligne est sur la bonne voie. Cette importante composante du plan d'action est

aujourd'hui au cœur de la politique d'amélioration du climat des affaires. L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), partenaire du projet, devrait bientôt apporter les dernières retouches à son implémentation. La volonté du Maroc de se hisser au top 50 du classement mondial des pays en matière de climat des affaires passe obligatoirement par la combinaison de mesures volontaristes adossées à un arsenal juridique adéquat. En tout cas, pour continuer à drainer des IDE et à encourager les porteurs de projets nationaux à sauter le pas, il est primordial de travailler sur l'image du pays, son classement et ses notations dans le Doing Business. Il faut savoir qu'avant la création du CNEA, le Maroc était relégué à la 129^e place dans le Doing Business. Quelques années seulement ont suffi pour le hisser au 68^e rang sur 190 pays en 2016. Il est aujourd'hui troisième en Afrique et quatrième dans la région MENA. Lors de la présentation du plan d'action, le chef de gouvernement avait mis l'accent sur le rapprochement des procédures et la mise en place de passerelles entre le public et le privé, la digitalisation des démarches administratives

et le renforcement de la composante juridique en respect des standards internationaux. Justement, l'aspect juridique occupe une place de choix dans le plan d'action avec 7 mesures phares. Citons la publication de la charte d'investissement, la modification du livre V du Code de commerce relatif aux difficultés de l'entreprise (voir encadré) et l'adoption de la loi sur les sûretés mobilières. À ne pas perdre de vue, les réformes essentielles portant sur le Code des droits réels et les procédures liées aux marchés publics et aux moyens de paiement. Car un investisseur étranger ne veut pas se trouver en terre inconnue lorsqu'il s'agit des lois qui devront régir son business et les procédures de transfert financier. Beaucoup de travail attend donc le CNEA qui ne devra pas se contenter d'appliquer le plan d'action, mais aussi mieux cerner la réalité entrepreneuriale au Maroc. Ceci doit se faire à travers des enquêtes de terrain, des études et des baromètres permettant de mesurer le moral des patrons, le niveau d'engagement des banques ou encore l'impact des réformes administratives prévues. ●

PAR MOSTAFA BENTAK
m.bentak@leseco.ma

Comment éviter la liquidation judiciaire

Cela fait plus de deux ans que le débat est lancé sur les difficultés de l'entreprise et comment éviter la liquidation judiciaire. Car selon une étude, 90% des procédures de redressement finissent par celle-ci. Apportant sa pierre à l'édifice, le ministère de la Justice avait concocté un pré-projet de loi visant à amender le livre V du Code de commerce. Le texte a été élaboré dans le cadre de la Commission interministérielle du climat des affaires. Il vise à mettre au goût du jour les dispositions liées aux procédures d'incitation à l'investissement et à écarter certains obstacles que les entreprises rencontrent généralement. Il s'agit essentiellement d'améliorer les dispositions liées à l'efficacité, à la célérité et à la confiance que l'investisseur est censé placer dans la justice marocaine. Un benchmark des best practices a été effectué afin de s'inspirer des meilleures réponses aux difficultés que l'entreprise nationale -ou étrangère- serait à même de rencontrer.